

2020-08

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le 19 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.
Etaient présents: Annie JEGAT, Philippe DURIN, Rémi GUYOMARD, Christine HUNKELER, Alain NAVE, Françoise DESOMBRE, Florent GAMBU, Yvon GUEDES, Annick GUERARD, Etienne CORNU, Franck DORTIGNAC, Céline LEFEBVRE, Stéphane VIRAPIN, Dominique QUIESSE, Benoît CLATOT.

Etaient absents excusés:

Date de convocation: 12 octobre 2020

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

Intervention de M. Guyomard Rémi:

« Nous sommes réunis, ce soir, dans le cadre de notre conseil municipal le 19 octobre 2020.

C'est l'assemblée périodique proche de nos concitoyens qui nous ont élus.

Des valeurs sont affichées à l'entrée de cette salle «Liberté – Egalité - Fraternité». Le symbole de notre République y est présente, notre «Marianne».

Samuel PATY enseignait, au collège du Bois d'Aulne à Conflans Ste Honorine, l'histoire, la géographie ainsi que l'instruction civique.

Dans le cadre de son enseignement de la liberté d'expression, il aborda la parution de caricatures dans la presse, qui nous laisse aussi un triste souvenir de nos grands amis de «Charlie Hebdo». Ainsi cela continue, allant jusqu'à cet effroyable acte d'assassinat par décapitation de Samuel PATY.

Quel délit condamnable avait il commis: enseigner la Liberté, l'Egalité, la Fraternité?

Ceci me paraît injuste sur notre terre d'accueil où l'on rédigea la première déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789.

Nous devons faire barrage à toute forme de haine envers «l'autre».

Les religions font partie de notre République, la liberté de culte y est inscrite (Article 10).

Le droit de blasphème n'est pas interdit. Il est un des piliers de notre liberté d'expression.

Sachons toujours être à côté de notre communauté enseignante. Elle est souvent soumise aux maux de notre France complexe mais ô combien belle.

Je lui rends hommage.

Ils ont touché à «notre école». C'est pour moi un symbole à défendre contre toute attaque, quelle qu'elle soit.

Je vous propose ainsi d'inscrire les références de notre République, comme le veut notre institution, sur un support de notre école récemment rénovée.

Je vous remercie.»

Délibération n°29-2020. Signature de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme avec la CCICV :

Mme Le Maire rappelle que la communauté de Communes Inter Caux Vexin assure un service mutualisé pour l'instruction réglementaire des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir, des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme opérationnels :

Les champs d'application, les modalités de services, les missions de la commune et de la communauté ainsi que les dispositions financières sont définis dans une convention.

Mme Le Maire présente le projet de convention.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise Mme Le Maire à signer la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme avec la CCICV;

Délibération n°30-2020. Participation d'achat de cadeaux ou de cartes cadeaux à l'occasion d'un départ à la retraite :

Mme Le Maire expose qu'indépendamment des prestations sociales proposées par l'ADAS 76, le conseil municipal peut attribuer un cadeau pour le départ à la retraite des agents communaux.

Elle rappelle la jurisprudence financière et conformément aux termes du décret n° 2003-301 du 2 avril 2003, les comptables doivent se faire produire les délibérations exécutoires justifiant l'attribution de tels cadeaux.

Mme Le Maire propose d'attribuer une aide aux agents sous formes de cadeaux ou cartes cadeaux.

Après délibération, il a été décidé d'attribuer:

- Départ à la retraite la somme de 250,00 €

Présentation du rapport de l'activité de la CCICV

Mr Nave présente le rapport de l'activité de la CCICV pour l'année 2019.

Accès à l'activité piscine : M.Guyomard pose la question d'un accès préférentiel aux habitants de nos communes, éloignés de la piscine communautaire de Montville, aux structures de proximité hors CCICV. Il demande qu'une étude soit réalisée intégrant une éventuelle convention d'accès aux structures de proximité (métropole, autres collectivités...).

Présentation de la synthèse de l'activité du SPANC / SIAEPA

Mme Jégat présente les synthèses de l'activité du SIAEPA du Crevon concernant l'assainissement non collectif et le service d'eau potable.

SPANC : M.Guyomard demande à ce que la commune relaie auprès des habitants les informations fournies par le SPANC quant à la périodicité d'entretien des installations individuelles d'assainissement ainsi que les coordonnées et tarifs des entreprises de vidange conventionnées auprès du SPANC.

SIAEPA : M.Guyomard fait quelques remarques sur le rapport annuel concernant essentiellement l'exploitation du réseau confiée au délégataire, très peu abordée dans ce rapport. Les délais d'intervention sont trop importants faisant suite à une fuite signalée. Nombre de nos administrés nous le font remarquer. Les chantiers programmés font l'objet de coupure du réseau sans information préalable, ce qui provoque chez nos administrés des désagréments. Ces remarques ne mettent pas en cause la qualité des relations que nous entretenons avec le personnel du délégataire.

Comptes rendus des réunions intercommunales

CCICV: Mr Nave expose que lors de la dernière réunion de la CCICV, il a été échangé sur la Loi d'Orientation de la Mobilité «Transfert et modalités d'exercice de la compétence d'organisation de la mobilité dans les communautés de communes».

Il a été proposé un partenariat avec le CEREMA (expert public). Ce partenariat a pour objectif de faire travailler ensemble le Cerema et l'EPCI (élus et cadres) pour alimenter la réflexion de la collectivité sur les enjeux de la prise de compétence d'organisation de la mobilité à l'échelle de son territoire. Cet organisme apporte des connaissances, des savoirs scientifiques et des solutions innovantes au coeur des projets territoriaux pour améliorer les cadre de vie des citoyens dans une logique d'accompagnement à l'aide à la décision.

Questions diverses:

AIPA :

Mme Desombre informe le conseil que l'AIPA se restructure. La capacité d'accueil est passée de 20 à 60 malades. Des embauches ont été réalisées.

Séance levée à 22 heures 30 – prochaine réunion le lundi 30 novembre 2020

Annie Jégat Philippe Durin Rémi Guyomard

Alain Nave Christine Hunkeler Florent Gambu

Annick Guérard Benoît Clatot Stéphane Virapin

Françoise Desombre Céline Lefèbvre Dominique Quiesse

Etienne Cornu Franck Dortignac Yvon Guédès

